



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2023-13
PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU TERRAIN MULTISPORTS

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,
Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,
Vu l'installation d'un plateau multisports situé derrière la mairie à l'entrée du stade René Werquin,
Considérant la nécessité d'assurer la maintenance de ce plateau multisports,
Vu la proposition de maintenance proposée par la société AGORESPACE, sise 334 rue Bernard Bordier
– 60150 LONGUEIL-ANNEL,

DECIDONS

Article 1° - de conclure un contrat de maintenance du terrain multisports avec la société AGORESPACE, sise 334 rue Bernard Bordier – 60150 LONGUEIL-ANNEL, à compter du 7 novembre 2023.

Article 2° - le contrat joint à la présente décision est conclu pour une durée de 2 années renouvelable par reconduction expresse pour la même durée, limité à 3 fois.

Article 3° - le contrat est conclu pour un montant de 1 434,00 € Hors Taxes (mille quatre cent trente-quatre euros) révisable selon les conditions fixées à l'article IX dudit contrat.

Article 4° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Verlinghem, le 8 novembre 2023.
Le Maire, **Thierry BONTE**.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et la publication le
Thierry BONTE, Maire.

